

Mandat

Commission Transition (CTR)

A. Objectifs et tâches sur la base de la vision, de la mission et des objectifs de la CSFP

La commission traite de questions en relation avec la préparation à la formation professionnelle initiale. Dans ce contexte, elle se concentre sur les travaux de développement et les problèmes spécifiques auxquels sont confrontés les jeunes qui ont besoin d'être davantage soutenus. Le comité de la CSFP donne ses orientations stratégiques à la commission.

La commission soutient les cantons dans la tâche qui consiste à favoriser l'accès des jeunes à la formation professionnelle initiale.

- définir un cadre pour la coordination;
- faciliter l'échange d'informations entre les cantons et avec les partenaires de la formation professionnelle;
- favoriser l'information et la communication avec les organismes de la formation professionnelle;
- élaborer des recommandations.

La commission mène ses travaux selon l'objectif des partenaires de la formation professionnelle, qui est d'amener à 95 % le pourcentage des jeunes titulaires d'un diplôme du degré secondaire II.

Objectif stratégique 1: La formation professionnelle repose sur des structures efficaces et un financement solide

Recommandations / application uniforme de la loi

- La commission examine les possibilités de concevoir et d'améliorer les processus et outils de travail relatifs à l'intégration des jeunes dans les structures ordinaires de la formation professionnelle et élabore des recommandations à ce propos.
- La commission apporte son concours à une mise en œuvre coordonnée et efficace du droit fédéral et des objectifs de la Confédération et des cantons en ce qui concerne la politique de formation lors de la transition vers la formation professionnelle initiale. Son but est l'optimisation des offres destinées aux jeunes qui ont besoin d'être davantage soutenus durant cette transition.
- La commission apporte son soutien aux cantons pour qu'ils coordonnent leurs offres en relation avec la mise en œuvre des dispositions légales.

Coordination et échange d'expériences

- Elle se met en réseau avec les autres commissions de la CSFP, notamment la CFPI, et clarifie les compétences lorsque ces dernières se recoupent ou recherche des solutions pour les activités communes.

Objectif stratégique 2: La formation professionnelle est flexible et toujours en phase avec les dernières évolutions

Procédures de consultation et d'audition

- La commission prend position sur les objets soumis à une procédure de consultation ou d'audition concernant la transition I (offres de formation transitoires, case management, adolescents et jeunes adultes arrivés tardivement en Suisse) et représente la CSFP dans ce domaine.

Objectif stratégique 3: Le système de formation prépare les individus à intégrer durablement le marché du travail et à bien s'insérer dans la société

- Pour que les ressources soient utilisées de manière optimale, la commission aide les cantons à coordonner leurs offres de formation sur les plans intercantonal et interinstitutionnel. Chaque fois que c'est possible, elle privilégie l'accès direct à la formation professionnelle initiale par rapport aux mesures du marché du travail.

Objectif stratégique 5: La formation professionnelle établit des critères de qualité

Développement de la qualité, assurance qualité

- La commission traite de questions en lien avec les exigences posées aux mesures de soutien destinées aux jeunes en transition I (dont l'encadrement individuel spécialisé et le case management), afin que ces personnes puissent accéder à la formation professionnelle initiale et la terminer avec succès.

B. Organisation et ressources

En assurant une représentation équitable des régions linguistiques, la commission se compose de 6 à 8 membres parmi lesquels une cheffe ou un chef de service, qui se charge de la présidence. Les membres proviennent des domaines d'activité suivants:

- Formation professionnelle
- Orientation professionnelle, universitaire et de carrière

La commission peut constituer des groupes de travail traitant de questions spécifiques.

Le secrétariat de la CSFP met à la disposition de la Commission des ressources équivalentes à environ 40 pour cent de poste.

C. Rapport / information

La commission veille à ce que le Comité de la CSFP soit régulièrement informé de toutes les informations essentielles concernant le travail qu'elle effectue.

Le/la président/e ou son/sa représentant/e prend part à la journée de réflexion organisée par la CSFP. La personne est chargée, lors de cette rencontre, de présenter les travaux effectués par la commission au cours de l'année écoulée et de donner une vue d'ensemble des défis qu'il lui reste à relever.

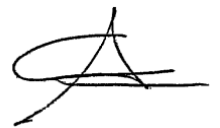
D. Invités, expertes et experts

La Commission peut convier des invités ou s'adjoindre des experts lorsque cela s'avère nécessaire pour comprendre et traiter une problématique de manière approfondie.

Morat, 16 novembre 2018



Christophe Nydegger
Président de la CSFP



Chantal Andenmatten
Cheffe de l'Unité de coordination
Formation professionnelle & Secondaire II
formation générale